



Bail locatif changé unilatéralement

Par **Jmrossi**, le **24/08/2017** à **09:22**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Profitant de mon hospitalisation, ma concubine a changé le bail locatif qui était à nos 2 noms, en le mettant à son seul nom. Le propriétaire sait pourtant que je suis à la maison, de plus c'est moi qui avais payé la caution, en avaient-ils le droit ? Ce bail est-il valable ? Comment puis-je le dénoncer, sur quel texte m'appuyer merci à vous.

Par **morobar**, le **24/08/2017** à **09:44**

Bonjour,

Vous adressez une LR/AR au bailleur en lui signalant que vous n'avez pas donné de congé et que vous êtes présent dans les lieux.

Et que vous restez de ce fait titulaire du bail et seul créancier du dépôt de garantie versé en son temps.

Par **Jmrossi**, le **24/08/2017** à **09:59**

Merci, y a-t-il un texte sur lequel je puis m'appuyer ? Le bail actuel de ma concubine est-il valable et légal ?

Par **Lag0**, le **24/08/2017** à **11:06**

Bonjour,

Avant tout, disposez-vous d'un exemplaire de votre bail ? Car si non, inutile de poursuivre...

Si oui, votre bail reste bien valable si vous n'avez pas donné congé. Il est possible que votre concubine l'ait fait à votre place, ce qui serait un délit de faux et usage de faux...

Par **Jmrossi**, le **24/08/2017** à **12:25**

J'ai le bail initial et je n'ai pas donné congé, donc son bail n'est pas valable ? Merci beaucoup pour vos réponses